



**ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE**  
**Samedi 3 juin 2017 - MOULINS**

**Présents :**

Comité directeur Claude GOURLIER (président)  
Marie-Noëlle RAY (secrétaire générale)  
Rolande TUSSEAUD (trésorière)  
Laurent DUPUIS  
Joël LECOQ  
Martine MANSE  
Eliane RIVIÈRE

Invités Karine SIGNORET (Secrétaire adjointe de ligue)  
Eliane PÉROCHE (membre d'honneur)  
Pierrette MARGOTAT (membre d'honneur)

**Excusés :**

Commission David VLAJ (instructeur de Ju Jitsu)

Invités Gérard DÉRIOT (Président du Conseil Départemental,  
Sénateur de l'Allier)  
Corinne TREBOSC-COUPAS (Vice-présidente du Conseil  
Départemental Chargée des Sports)  
Pascale DOUCET (Directrice de la D.D.C.S.P.P)  
Pierre-André PÉRISSOL (Maire de Moulins)

Autres personnes excusées

Annie AUVITY, présidente du JKB Montluçon,  
Franck DELMAS, vice-président EJK Saint-Yorre,  
Jacques RIOS, professeur.

**Clubs représentés par le président ou un mandataire et/ou l'enseignant  
et/ou un mandataire :**

- AS CÉRILLY, CS COSNE, EJJ CUSSET, EAM DOMPIERRE, ASPTT MONTLUÇON, CSLG MONTLUÇON, JKB MONTLUÇON, ASPPT MOULINS, JC MOULINS, JC SAINT-POURÇAIN, JL SAINT-POURÇAIN, EJK SAINT-YORRE, EAM VARENNES, ASG VICHY, JC VICHY, YZEURE JUDO.

### Article 7

Pour délibérer valablement l'assemblée générale doit réunir au moins un tiers de ses membres ou un tiers des voix.

Nombre total de clubs affiliés : **30**                      Nombre total de voix : **860**  
Nombre de clubs présents ou représentés : **15**              Nombre de voix : **520**

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

## **1. Approbation du PV de l'AG précédente du 30/04/2016**

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 30 avril 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2. Rapports du comité directeur**

### **❖ Rapport moral par le président Claude GOURLIER**

La saison 2016-2017 ressemble en tous points à la saison précédente, le nombre de licenciés étant à 1 près le même que celui de l'année passée (2125 au lieu de 2126).

La fermeture de 2 clubs à la fin de la saison dernière (Banzai JJC et Ippon Bellerive JJ) n'aura pas eu de réelle incidence, leurs effectifs ayant été absorbés par les clubs voisins.

Par ailleurs, deux dojos ont été ouverts par le club YZEURE JUDO, l'un à Avermes, l'autre à Lusigny, sous la conduite de Charlene PETITJEAN, en passe d'obtenir le BP JEPS.

Il n'en demeure pas moins un fort besoin de professeurs puisque 3 clubs (Cosne, Le Donjon, Tronget) sont aujourd'hui à la recherche d'enseignants pour la saison prochaine.

Il est rappelé que le comité subventionne en partie les formations fédérales et que des sessions décentralisées seront organisées dans notre département en 2017-2018.

La fusion des ligues, avec des distances accrues et la coordination de nouvelles équipes, n'a pas été sans générer quelques difficultés. Sans doute serons-nous amenés à nous rapprocher des comités voisins pour l'organisation de compétitions officielles optimisant ainsi les déplacements et donnant plus de sens aux sélections.

Par ailleurs l'harmonisation de la cotisation fédérale contraint la ligue à adopter un nouveau mode de calcul pour la saison prochaine, se traduisant par une hausse sensible de la participation demandée aux clubs du département.

Qui plus est, les subventions reçues du Conseil Départemental et du CNDS étant en diminution constante depuis 3 ans, notre comité, lui-aussi doit revoir le montant de la « part départementale » afin de maintenir ses activités.

L'excellent travail réalisé par l'école d'arbitrage, nous assurant d'un pool d'officiels compétents et efficaces, de même que les résultats de tout premier plan obtenus par Juliette Diollot (championne de France Minime) et Alexis Azema (3<sup>ème</sup> au tournoi international de Brême) témoignent du bien fondé de nos différents stages et nous incite à ne pas relâcher nos efforts dans ce domaine.

### ❖ **Rapport d'activité par la secrétaire générale Eliane RIVIÈRE**

#### • ***Quatre compétitions ont été organisées :***

1. Le 15 janvier 2017 à Varennes / Allier : 1<sup>ère</sup> compétition du circuit régional benjamins / benjamines.
2. Le 22 janvier 2017 à Moulins : coupe interrégionale minimes suivie du championnat de France cadets, cadettes « Trophée Crédit Lyonnais ».
3. Le 19 mars 2017 à Saint-Pourçain / Sioule : challenge minimes.
4. Le 14 mai 2017 à Saint-Yorre : troisième compétition du circuit régional benjamins / benjamines suivi de la coupe Kata.

#### • ***Stages d'athlètes :***

##### Benjamins :

- 3 stages d'une journée ont eu lieu
- Le 5 novembre 2016 à Montluçon
  - Le 7 janvier 2017 à Saint-Yorre
  - Le 27 mars 2017 à Saint-Yorre

##### Minimes :

- 3 stages étaient prévus :
- Le premier a eu lieu le 30 novembre 2016 à Saint-Pourçain, le second a dû être annulé, faute de participants et le dernier reste à venir.

#### • ***Stages d'arbitrage :***

*3 stages ont pu avoir lieu, sous la conduite de Frédéric GOUBY :*

Le 4 octobre 2014 : stage de rentrée à Yzeure.

Les 24 et 25 octobre 2016 au CREPS de Bellerive.

Les 20 et 21 février 2017 au CREPS de Bellerive.

#### • ***Stages Jujitsu :***

Un seul stage : le 1<sup>er</sup> mai 2016 à Lurcy-Lévis, encadré par David VLAJ.

- **Animations poussins :**

Le 26 novembre 2016 à Tronget  
Le 4 décembre 2016 à Commentry  
Le 29 janvier 2017 à Vendat  
Le 4 février à Yzeure  
Le 25 mars 2017 à Cérilly  
Le 1<sup>er</sup> mai 2017 à Lurcy-Lévis  
Le 20 mai 2017 à Lapalisse

- **Section sportive à la cité scolaire Blaise de Vigenère à Saint-Pourçain/Sioule :**

La section sportive de la cité scolaire Blaise de Vigenère de Saint-Pourçain regroupe 18 collégiens et lycéens.

Ces derniers sont encadrés par Guillaume PURSEIGLE, éducateur au sein de la ligue d'auvergne de Judo, titulaire du BP JEPS de judo et de Marc DAUPHIN, professeur d'Education Physique et Sportive.

❖ **Rapport financier par la trésorière Marie-Noëlle RAY**

Le résultat dégagé pour l'exercice 2016 est un déficit de 64,50 €, les recettes s'élevant à 30.850,76 € alors que les dépenses représentent 30.915,26 €.

Les recettes proviennent principalement :

- De la ristourne sur licences versée par la Fédération française de judo (12.500 €)
- Des subventions reçues du Conseil Général et du CNDS (8.600 €)
- De la cotisation club (2.175 €)
- De la participation financière des stagiaires (1.775 €)
- Du remboursement par la Ligue ou la Fédération de divers frais engagés à l'occasion de déplacements et de manifestations, notamment lors de la coupe de France Minimes par Equipes de Départements, ainsi que par un don du Crédit Agricole concernant cette même manifestation.
- De l'abandon de créances de la part de membres du Comité.

Les charges se décomposent ainsi :

- Activités sportives - 22 921.00 Euros - :
  - o Compétitions → 5 614.00 Euros
  - o Stages d'arbitrage → 3 870.00 Euros
  - o Stages d'athlètes → 6 656.00 Euros
  - o Animations poussins, Classe départementale, Coupe de France minimes, Tournoi Orléans, récompenses → 6 781.00 Euros
- Secrétariat, Assurances, loyers, amortissements, divers déplacements (compétitions, réunions)... → 7 990.00 Euros

Le budget révisé 2017 s'équilibre à 36 645.00 Euros.

La part sportive s'élève à 28 750.00 Euros, la part administrative à 7895.00 Euros.

L'emploi du professeur sur la classe département ne sera plus pris en charge par la Ligue et la Commune de Saint Pourçain, soit une dépense supplémentaire de 1 400.00 Euros environ.

Le budget prévisionnel 2018 est établi à 37 430.00 Euros.

### **3. Rapport des vérificateurs aux comptes C. BLOT et D. CARLIER**

Les vérificateurs aux comptes constatent la correspondance des comptes du comité de l'Allier de Judo. Ils indiquent néanmoins des points à améliorer et émettent les remarques et suggestions suivantes :

Le classement des pièces comptables est organisé par compte comptable et non par numéro de pièce, obligeant la trésorière à faire pour séparer les montants qui peuvent être ventilés dans plusieurs comptes du plan comptable. Une simplification des imputations est à réfléchir entre les membres du bureau.

Serait-il possible que les clubs fassent des factures des sommes allouées par le comité ? Il serait souhaitable que chaque remboursement fasse l'objet d'un document signé conjointement par la trésorière et le bénéficiaire, reconnaissant ainsi avoir effectivement perçu les sommes mentionnées

En conclusion, les vérificateurs valident les comptes du comité de l'Allier de Judo pour l'exercice 2016.

### **4. Vote d'approbation valant quitus de gestion au comité directeur**

Les rapports du comité directeur sont approuvés à l'unanimité.

Le quitus de gestion est donné au comité directeur.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

### **5. Cotisation club**

Ainsi qu'il avait été décidé lors de la précédente assemblée générale, le mode de calcul de la cotisation départementale doit être votée.

3 options sont proposées, permettant de percevoir la somme globale de 3.000 € :

Option 1 : tarif unique de 100 € / club

Option 2 : cotisation de 77 € / dojo

Option 3 : part fixe de 70 € + part variable en fonction du nombre de licenciés.

### Résultats du vote

	Nbre de clubs	Nombre de voix
<b>Option 1</b>	8	290
<b>Option 2</b>	2	60
<b>Option 3</b>	4	100

**La cotisation pour l'année 2017 sera donc de 100,00 € / club.**

## 6. Rapport d'activité des commissions

### ❖ Commission sportive par Laurent DUPUIS

#### • **Benjamins**

##### ○ **Coupe régionale benjamins du 13 novembre 2016**

19 podiums (10 F + 9 M) ont été réalisés, soit 6 de plus que l'année passée.

##### ○ **Circuit régional benjamins**

Cette année encore, 8 rencontres étaient proposées sur le territoire de l'ancienne ligue d'Auvergne, 2 d'entre elles ayant eu lieu dans notre département.

#### • **Minimes**

Pour la première fois, le 29 octobre 2016, le département compte une championne de France en la personne de Juliette DIOLLOT (Yzeure Judo).

Pour la saison 2017, 10 judokas (3 filles, 7 garçons) ont été retenus lors des phases de sélection pour participer à la coupe AURA qui aura lieu le 7 octobre à Bourg de Péage.

La phase nationale se déroulera les 9 et 10 décembre.

- La Coupe de France par Equipes Minimes de Départements est reportée aux 28 / 29 octobre, vraisemblablement à Ceyrat.

À partir de la saison prochaine, la saison sportive pour les benjamins et les minimes ne sera plus calquée sur l'année civile mais sur l'année scolaire.

- **Cadets / cadettes**

4 cadets se sont qualifiés pour le championnat de France

Juliette DIOLLOT (YZEURE JUDO)  
Alexis AZEMA (ASPTT MOULINS)  
Théo DELMAS (EJK SAINT-YORRE)  
Victor SAUTAREL (ASPTT MOULINS)

Les sélections pour la Coupe de France et le Critérium auront lieu les 27 et 28 mai 2017 à Rumilly, les phases finales étant prévues les 21 et 23 octobre à Ceyrat.

- **Juniors**

14 de nos compétiteurs ont été sélectionnés pour les 1/2 finales à l'issue desquelles 3 d'entre eux se sont qualifiés pour la phase finale :

Océane BATRET (ASPTT MOULINS) en - 70 kg  
Antoine DE ROOVER (LURCY-LÉVIS JUDO) en - 55 kg  
Simon ORLAT (CSLG MONTLUÇON) en - 81 kg

- **Seniors**

- Coupe seniors 2<sup>ème</sup> division

Manon DA ROCHA termine 9<sup>ème</sup> au championnat de France.

- 1/2 finales championnat seniors 1<sup>ère</sup> division

3 masculins (sur 21) se sont qualifiés :

BUISSON Etienne (ASPTT Moulins - 81 kg)  
GOROCH Jessy (ASPTT Moulins - 90 kg)  
NEBOUT Julien (JC Saint-Pourçain - 90 kg)

4 féminines (sur 4) ont été retenues

PETITJEAN Charlène (Yzeure Judo - 63 kg),  
DA ROCHA Manon (JKB Montluçon - 70 kg),  
PERUS Léa (JC Saint-Pourcinois - 70 kg),  
GOINEAU Maëva (JC Saint-Pourcinois - 70 kg).

- **Ceintures de couleurs**

Nos compétiteurs ont obtenu 3 places de 1<sup>er</sup>, 1 place de 2<sup>ème</sup> et 2 places de 5<sup>ème</sup>.

## **DIVERS RÉSULTATS**

### Coupe AURA VÉTÉRANS

- 73 kg SIGNORET Alain 1<sup>er</sup> (CSLG Montluçon)
- 90 kg NEBOUT Julien 1<sup>er</sup> (JC Saint-Pourcinois)

### Championnat du Monde vétérans (Fort Lauderdale - le 23/11/2016)

- 66 kg SIGNORET Alain 3<sup>ème</sup> (CSLG Montluçon)

## ❖ **Commission arbitrage par Frédéric GOUBY**

- L'effectif complet est de 58 personnes :

17 arbitres titulaires,

14 commissaires sportifs titulaires,

27 élèves en formation à l'école d'arbitrage et de commissaires.

Malgré une tendance relativement stable, l'effectif s'érode peu à peu. Heureusement que nous avons le vivier de l'école d'arbitrage, sinon il serait difficile d'assurer le bon fonctionnement de nos compétitions.

3 stages de formation ont eu lieu cette saison ; 11 clubs étaient représentés.

- Concours

### **Coupe du jeune arbitre cadet** – Grande région -

3<sup>ème</sup> Benjamin AUPEST (ASPTT MOULINS)

### **Coupe du jeune arbitre cadet** – Région Auvergne -

2<sup>ème</sup> Benjamin AUPEST (ASPTT MOULINS)

4<sup>ème</sup> Romain LE ROUX (YZEURE JUDO)

### **Coupe du jeune arbitre minime** – Région Auvergne -

1<sup>er</sup> Théo BONTEMPS (JC GANNAT)

3<sup>ème</sup> Mathieu PETITJEAN (YZEURE JUDO)

4<sup>ème</sup> Romain LE ROUX (YZEURE JUDO)

- Promotions

F1 Patrick PUYBARET (EJK SAINT-YORRE)

N1 Ewen BOULADE (YZEURE JUDO)

N1 Danahé DARBELET (YZEURE JUDO)

## **7. Présentation des décisions issues de l'AG Fédérale du 03/04/2016 (Nantes)**

❖ Le prix de la licence pour la saison 2017 – 2018 est fixé à **37 €**

❖ Modifications Règlementaires

- Délégués

Article 6 : l'assemblée générale

[...] Les délégués, **à l'exception du président de l'organisme de proximité**, doivent être issus de clubs affiliés différents afin de représenter la diversité des membres de la fédération. [...]

- Membres des listes candidates aux élections de dirigeants

Article 7 : élection du conseil d'administration fédéral

[...] Les listes candidates indiquent les fonctions des trois premiers de la liste qui sont candidats, dans l'ordre, aux postes de président, de vice-président secrétaire général et de vice-président trésorier général. Ces listes doivent comporter des candidates féminines conformément aux dispositions légales et un candidat médecin titulaire de C.E.S de la capacité ou du DESC de médecine et biologie du sport. **Nul ne peut être membre de plus d'une liste candidate.** [...]

❖ Annexe 8-2 du RI fédéral « Statuts Types de Ligue Organisme de Gestion et de Coordination »

Article 8 : composition du conseil d'administration

[...] Toute liste candidate au titre du collège A doit comporter de 5 à 15 candidats dont le premier l'est à la fonction de président, le second à la fonction de secrétaire général, le troisième à la fonction de trésorier général ainsi qu'un nombre de candidates imposé par la loi (en proportion des effectifs féminins licenciés enregistrés sur le territoire de compétence de la ligue au titre de l'année sportive précédant l'assemblée générale électorale). **Nul ne peut être membre de plus d'une liste candidate.** [...]

## **8. Assemblée générale extraordinaire : modifications des statuts**

❖ Mise en conformité avec les textes votés à l'AG fédérale.

## **Annexe 8-3 du RI fédéral « Statuts types de comite organisme de proximité »**

### **Art 10 : élection du comité directeur**

[...] Toute liste candidate doit comporter un nombre de candidats équivalant au nombre requis dont le premier l'est à la fonction de président, le second à la fonction de secrétaire général, le troisième à la fonction de trésorier général ainsi qu'un nombre de candidates conforme à la loi (en proportion des effectifs féminins éligibles enregistrés sur le territoire de compétence du comité au titre de l'année sportive précédant l'assemblée générale électorale).

**Nul ne peut être membre de plus d'une liste candidate.**

### ***Réouverture de l'assemblée générale ordinaire***

#### **9. Désignation des vérificateurs aux comptes**

Cécile BLOT et Didier CARLIER sont désignés pour la prochaine saison.

#### **10. Informations diverses**

#### **Certificat Médical**

En application de l'article L231-2 du Code du sport, l'obtention d'une licence d'une fédération sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, le cas échéant, de la discipline concernée.

Lorsque la licence sollicitée permet la participation aux compétitions organisées par une fédération sportive, le certificat médical atteste l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition.

Les modalités de renouvellement de la licence, et notamment la fréquence à laquelle un nouveau certificat est exigé, sont fixées par décret (3 années par décret n° 2016-1157 du 24 août 2016).

#### **Article 8 : Précisions pour la compétition**

L'attestation de non contre-indication peut être portée sur le passeport sportif du pratiquant, avec date d'établissement, signature et cachet du médecin.

Sont considérées comme compétition, toutes épreuves sportives conclues par un classement et/ou la délivrance d'un titre, dont la liste est définie dans le code sportif. Cette liste est proposée par la DTN et la commission médicale et approuvée par le conseil d'administration fédéral.

Tout surclassement d'une catégorie d'âge selon le code sportif et les règlements de compétition de la F.F.J.D.A est subordonné à

l'établissement d'un certificat de non contre-indication à ce surclassement datant de moins de 120 jours.

## **11. Questions diverses**

- ❖ Le certificat médical est désormais valable 3 ans. Lorsque celui-ci date de moins de 3 ans une attestation indiquant avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire médical est suffisante.
- ❖ Le tampon du médecin sur le passeport sportif, avec mention de la date, a la même valeur que le certificat médical.
- ❖ Suite à la fusion des ligues, les quotas pour les cadets ont été révisés et nous sont désormais moins favorables.
- ❖ À défaut d'organiser une épreuve du circuit régional benjamins, le comité apportera son aide à tout club qui souhaite organiser un tournoi pour cette catégorie.
- ❖ Le comité s'efforce cette année encore de soutenir la section sportive de Saint-Pourçain. En l'absence de financement complémentaire, il conviendra toutefois de réexaminer les bénéfices réels de cette structure ainsi que les participations des différents partenaires.

### **Remise de récompenses**

#### **Athlète Minime**

Juliette DIOLLOT                      Yzeure judo

#### **Athlètes Cadets**

Alexis AZEMA                              ASPTT Moulins  
Théo DELMAS                              EJK Saint-Yorre  
Victor SAUTAREL                              ASPTT Moulins

#### **Athlètes Juniors**

Océane BATRET                              ASPTT Moulins  
Antoine DE ROOVER                              Lurcy-Lévis Judo  
Simon ORLAT                                      CSLG Montluçon

#### **Athlètes Seniors**

Manon DA ROCHA                              JKB Montluçon  
Alain SIGNORET                              CSLG Montluçon

#### **Jeune Officiel**

Benjamin AUPEST

ASPTT Moulins

### **Distinctions fédérales (dirigeants)**

Patrick JOUANNEAU	JC Saint-Pourçain	Lettre de félicitations
Virginie MESQUITA	EAM Dompierre	Lettre de félicitations
Dominique LAFAURE	EJJ Cusset	Médaille de Bronze
Martine LAFAURE	EJJ Cusset	Médaille de Bronze
Martine MANSE	Yzeure judo	Médaille de Bronze
Pascal GIRAUD	CS Cosne	Médaille d'Argent
Jeanine MARTIN	JC Saint-Pourçain	Médaille d'Argent

Après les allocutions des personnalités présentes, l'assistance est conviée à un apéritif d'honneur.

Fin de l'assemblée à 18 heures 30

La Secrétaire

Eliane RIVIÈRE



Le Président,

Claude GOURLIER

